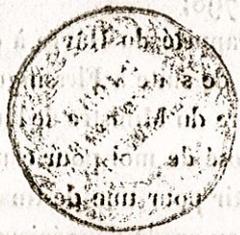


ord. 530



MONSIEUR le préfet de la Seine m'ayant demandé, le 6 janvier 1832, un mémoire spécial contenant, avec des observations convenables, l'état détaillé de tous mes services, et notamment de ceux que j'ai rendus à la ville de Paris, j'ai eu l'honneur de lui adresser, le 17 du même mois, le mémoire suivant :

ETAT DES SERVICES DE M. P. S. GIRARD,

INGÉNIEUR DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Je suis entré à l'école des ponts-et-chaussées le 2 novembre 1784 : je fus envoyé en qualité d'élève à Amiens en 1785, au Havre en 1786, à Versailles en 1787, et une seconde fois au Havre en 1788.

Années
1785, 1786, 1787
et 1788.

Nommé ingénieur ordinaire le 1^{er} janvier 1789, je fus employé dans l'ancienne généralité de Poitiers et le département de la Vienne jusqu'au mois de mars 1792. (1)

1789.

Appelé au mois de mai 1792 dans le département de la Somme, pour y être chargé des travaux de la navigation.

1792.

Envoyé au port du Havre au mois de janvier 1794.

1794.

Chargé pendant l'hiver de 1796 d'une mission extraordinaire dans le département du Nord, pour reconnaître, et en rendre compte, les projets de canaux de la Sambre à l'Oise et de la Sambre à l'Escaut.

1796.

(1) L'Académie royale des sciences me décerna, dans sa séance publique du mois d'avril 1792, le prix double qu'elle avait proposé, en 1790, *Sur les écluses appliquées aux ports de mer et aux canaux de navigation, et sur les meilleurs procédés de construction de ces ouvrages.*

1797 et 1798.

Cette mission remplie, je revins à mon poste du Hâvre, où je suis resté jusqu'au 28 mars 1798;

Je fus rappelé du Hâvre à cette époque par ordre du Directoire exécutif, pour me rendre de suite à Flessingue, où je devais être employé.

Une lettre du Ministre de l'intérieur, du 20 avril, m'annonça que le gouvernement avait disposé de moi pour cause de service public; elle portait l'ordre de me tenir prêt à partir pour une destination spéciale, laissée en blanc dans cette lettre.

Promu au grade d'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, je fus appelé auprès du général de brigade du génie Maximilien CAFARELLI, qui devait me donner des instructions; j'en reçus l'ordre de me rendre à Toulon, d'où je partis avec l'expédition d'Egypte, le 19 mai 1798.

Débarqué à Alexandrie le 4 juillet; employé, avec une brigade d'ingénieurs des ponts-et-chaussées, d'ingénieurs militaires et d'ingénieurs géographes, au levé du plan de cette ville, de ses deux ports et de la côte adjacente;

Nommé membre de l'institut d'Egypte au moment de sa formation, le 20 août 1798;

Appelé au Kaire le 15 septembre et chargé d'aller reconnaître dans la province de Damiette les procédés d'irrigation des terres de cette province et d'y recueillir tous les renseignemens relatifs à l'agriculture et au commerce;

1799.

Je fus chargé, le 25 janvier 1799, comme ingénieur en chef, de remonter dans la Haute-Egypte, pour reconnaître le cours du Nil et le régime de ses eaux, sous le rapport de la navigation et des arrosemens. (1)

Cette mission se prolongea jusqu'au 16 octobre suivant. Je recueillis pendant sa durée les matériaux de mon mémoire *sur l'agriculture, l'industrie et le commerce de l'Egypte*. Ce mémoire fait partie de la grande collection que le gouvernement a fait publier, et forme le dix-septième volume de la deuxième édition de cette collection.

De retour au Kaire, après le départ du général Bonaparte, je fus nommé par le général KLÉBER, son successeur, membre d'une commission de recherches qu'il avait chargée de rassembler sur l'état actuel de l'Egypte, les divers documens qu'il jugeait utile de recueillir dans les intérêts de la France.

Afin de compléter ceux qui étaient relatifs au commerce de la mer Rouge, je

(1) Cette mission est rappelée dans les mémoires pour servir à l'Histoire de France sous Napoléon, écrite à Sainte-Hélène, tome II, page 285.

partis pour *Suez* le 24 décembre 1799, et j'y séjournai jusqu'au 22 janvier de l'année suivante.

A cette époque, l'Égypte était menacée et fut bientôt envahie par les troupes ottomanes. Il fallut une seconde fois conquérir ce pays; cette conquête fut, comme on sait, le résultat immédiat de la victoire d'Héliopolis.

1800.

Pendant l'absence de l'armée, je fus du petit nombre de ceux qui demeurèrent au Kaire chargés de coopérer à la garde et à la défense du quartier-général, le seul point de la ville dont les Français fussent restés les maîtres.

Aussitôt après notre reprise de possession, je remontai dans la Haute-Égypte avec les nouvelles garnisons qu'on y envoya. Je demurai, depuis le 10 mai jusqu'au 23 juin, dans une des provinces que je n'avais pu visiter précédemment, et j'y recueillis de nouveaux renseignemens sur l'agriculture et l'industrie.

Le général Kléber avait été assassiné le 14 juin, et le commandement de l'armée était passé au général MENOU.

J'en reçus immédiatement l'ordre de me tenir prêt à partir pour l'intérieur du Delta.

Comme cette contrée était alors sous les eaux de l'inondation, je ne pus commencer ma tournée que le 10 décembre 1800. Je rentrai au Kaire le 4 février 1801.

Peu de temps après mon retour, les évènements de la guerre qui se succédèrent rapidement mirent obstacle à toute excursion. Je m'occupai des travaux de l'Institut et de la mise en ordre des matériaux que j'avais recueillis dans les diverses missions qui m'avaient été confiées.

1802.

La malheureuse affaire du 30 ventose de l'an 9 (21 mars 1801) ayant fait perdre l'espérance de conserver la possession de l'Égypte, beaucoup de personnes, qui n'étaient pas employées activement dans l'armée, manifestèrent le désir de rentrer en France par la plus prochaine occasion. Les membres de l'Institut et de la commission des arts se divisèrent. La plupart d'entre eux furent d'avis de se rendre à Alexandrie, pour être à portée de s'y embarquer sur un des premiers bâtimens qui en seraient expédiés pour l'Europe; les autres, et je fus de ce nombre, crurent devoir rester au Kaire, attachés au corps d'armée que commandait le général BELLIARD.

On se rappelle qu'aussitôt après l'occupation de l'Égypte, le général en chef BONAPARTE avait cru devoir établir au Kaire une sorte d'administration civile, qui, composée des personnages les plus éminens par leur savoir, leurs richesses et l'influence qu'ils exerçaient sur toutes les classes de la population, était chargée, sous le nom

de *grand divan*, de veiller à ce que la justice fût rendue exactement aux habitans, et à conserver en vigueur parmi eux les lois et usages qui pouvaient contribuer au maintien de la tranquillité publique.

Il y avait près du divan un commissaire français, qui devait assister à toutes ses séances, lesquelles étaient publiques. La correspondance entre le général en chef et le divan avait lieu par l'intermédiaire de ce commissaire.

C'était surtout dans les circonstances difficiles, et lorsque des évènements fâcheux pouvaient mettre en question la durée de l'autorité française, qu'il importait d'exercer sur le divan l'influence de cette autorité; car le peuple, nous voyant intervenir dans une administration formée de ses propres chefs et des hommes qu'il vénérât le plus, se tenait en garde contre des suggestions qui auraient pu le pousser aux insurrections, et l'on savait par expérience ce qu'il en coûtait pour les réprimer.

M. FOURIER, secrétaire perpétuel de l'Institut d'Égypte, qui avait exercé jusqu'au commencement de germinal an IX les fonctions de commissaire français auprès du divan du Kaire, étant parti pour Alexandrie, M. le général Belliard, par sa lettre du 20 germinal (10 avril 1801), me chargea de le remplacer et d'assister à toutes les séances du divan.

Le général en chef me félicita, par ses lettres, écrites d'Alexandrie les 20 avril et 3 mai, du parti que j'avais pris de rester au Kaire: il me confirma dans les fonctions publiques que le général Belliard m'avait déléguées; enfin, par sa dernière dépêche du 11 messidor (30 juin 1801), il me témoigna sa satisfaction des mesures que j'avais prises, pour entretenir le bon esprit des habitans du Kaire, et m'annonça qu'il en rendait compte au premier consul, qui saurait, disait-il, apprécier mes services.

Cependant la reddition de la place d'Alexandrie étant désormais inévitable et la conservation de l'Égypte devenue impossible, le général Belliard traita séparément de son évacuation par une convention honorable pour le corps d'armée qu'il commandait. La dernière séance publique du divan du Kaire fut fixée au 17 thermidor (6 juillet 1801): elle se tint avec une sorte de solennité. Au moment où l'assemblée allait se séparer, je prononçai une courte allocution (1), dans laquelle je rappelai le but de l'expédition, l'intention des généraux en chef d'accélérer la civilisation de

(1) J'avais remis une copie de cette allocution à M. le baron Desgenettes, médecin en chef de l'armée, aujourd'hui maire du 10^e arrondissement. Il arriva avant moi à Paris, et ce fut lui qui voulut bien faire insérer ce discours dans la *Décade philosophique*, n^o 8 de l'an X, dont est extrait ce qui suit:

l'Égypte, les travaux entrepris dans ce but, enfin la justice et la loyauté par lesquelles les Français s'étaient constamment distingués dans les relations qui s'étaient établies entre eux et les habitans du pays.

DISCOURS Prononcé dans l'assemblée du grand divan du Kaire, le 17 messidor an ix, par le C. Girard, ingénieur en chef des ponts et chaussées, commissaire français près du divan, membre de l'Institut d'Égypte.

« CHEIKS ET ULHMAS qui composez le divan du Kaire :

« Des circonstances inattendues ont déterminé la conclusion d'un traité entre une partie de l'armée française et les puissances alliées, dont les troupes investissent vos murs. Les relations qui existaient entre nous cessent aujourd'hui, par l'effet de ce traité; je me félicite de pouvoir, avant de nous séparer, vous témoigner la satisfaction du gouvernement français, pour les services que vous avez rendus pendant la durée des fonctions qu'il vous avait confiées.

« Lorsque le général BONAPARTE entra victorieux dans le Kaire, vous lui fûtes désignés par la vénération publique, et il vous appela près de lui. Il voulait rendre à l'Égypte son ancienne splendeur. Votre conduite a prouvé que vous méritiez de concourir à cette honorable entreprise.

« Ses successeurs, animés des mêmes vues, vous ont témoigné la même confiance; par l'heureux accord qui a constamment régné entre leurs volontés et votre desir de les seconder, le peuple a joui au milieu des événemens d'une guerre active, d'une protection à laquelle il n'aurait osé prétendre avant cette époque, dans l'état de la plus profonde paix.

« Le court intervalle pendant lequel les opérations militaires ont été suspendues, a été consacré à préparer au peuple un meilleur avenir. Le général en chef Menou s'en est occupé sans relâche. Vous lui devez l'établissement d'un nouvel ordre dans l'administration de la justice. Et lorsque les circonstances ont arrêté l'exécution de ses utiles projets, il allait à ce premier bienfait ajouter celui d'une répartition de l'impôt, fondée sur les principes de la plus sévère équité, et qui aurait délivré les cultivateurs des vexations de toute espèce dont ils sont accablés.

« De sages institutions ne sont pas les seuls titres qu'aient acquis les Français à votre reconnaissance; en apportant ici des arts nouveaux, et en repandant sur la pratique de quelques-uns de ceux que vous exerchiez, des connaissances que vous n'aviez pas, ils ont élevé un monument durable qui perpétuera la mémoire de leur séjour au milieu de vous.

« A peine eurent-ils occupé ce pays, qu'ils dirigèrent la lumière des sciences qu'ils professent, sur les moyens d'assurer votre conservation. Lorsque, par l'emploi d'un traitement connu aujourd'hui de chacun de vous, vous parviendrez à arracher quelques victimes au fléau dévastateur sous lequel succombe, chaque année, un grand nombre de vos enfans, vous vous rappellerez que ce fut le médecin en chef de l'armée française qui, le premier, vous apprit à le combattre avec avantage.

« Les Français ont montré pour vos usages, les mêmes égards que s'ils eussent attaché le même intérêt que vous à leur conservation; et leur respect pour votre religion a été tel, que vous l'auriez attendu d'un peuple qui l'aurait professée.

« Enfin, dans les relations publiques ou particulières que vous avez eues avec eux, vous les avez trouvés généreux, accessibles, et toujours disposés à faire disparaître, par des avances amicales, la distance que mettait entre eux et vous la différence du langage et des mœurs.

« Cette bienveillance universelle qui lie les Français à tous les hommes, de quelque pays, de quelque religion qu'ils soient, n'a échappé ni à votre sagesse, ni à l'instinct de la multitude. Le calme qui règne dans cette grande cité, au moment même où les nouveaux maîtres que le sort lui destine, attendent à ses portes l'heure marquée pour y entrer, et le zèle avec lequel vous remplissez vos devoirs; jusqu'au dernier jour, sont à nos yeux, le

Nous étions jeunes : le dévoûment à la patrie et le desir de participer à porter au loin l'honneur du nom français avaient conduit en Orient la plupart de ceux qui, comme moi, s'étaient associés à la mémorable expédition d'Égypte : aussi, n'est-ce pas pour m'en prévaloir, que je viens de rappeler mes travaux et mes services durant cette période de ma vie. C'est parce qu'ils expliquent l'accueil bienveillant que je reçus du premier consul, à mon arrivée à Paris, et le choix qu'il fit de moi peu de temps après, pour diriger l'exécution d'une entreprise au succès de laquelle il s'intéressait vivement.

1802.

Dans une audience particulière qu'il m'accorda immédiatement après mon retour, il me questionna longuement sur les derniers évènements de notre séjour en Égypte. Il se montra satisfait de la conduite que j'y avais tenue, et finit par me demander ce que je comptais faire en France à l'avenir.

Je lui répondis que je comptais continuer de servir comme ingénieur des ponts-et-chaussées, mais que je desirais obtenir de l'avancement dans ce corps, où les études spéciales auxquelles je m'étais livré me permettaient d'espérer d'être plus utile que dans toute autre carrière.

Il accueillit cette demande et me dit de la lui transmettre par écrit.

Il n'y avait point alors de grade entre celui d'ingénieur en chef et celui d'inspecteur-général des ponts-et-chaussées, j'écrivis donc au premier consul pour lui demander d'être chargé d'une inspection.

M. le secrétaire d'état me fit annoncer, le 12 germinal an x (2 avril 1802), que ma lettre venait d'être envoyée à M. le conseiller d'état CRETET, chargé de la direction générale des ponts-et-chaussées, avec une apostille du premier consul, qui lui recommandait ma demande. (1)

La loi du 10 floréal, qui ordonnait la dérivation de la rivière d'Ourcq, ne fut pas plus tôt promulguée, que M. Cretet me fit appeler.

Me parlant alors de la demande que j'avais faite, il me fit observer que, dans l'orga-

sûr garant de la confiance que le gouvernement français vous inspire, et du souvenir que vous en conserverez.

« BONAPARTE, aujourd'hui premier consul de la République française, et dont chacun de vous a reçu des témoignages particuliers de bienveillance, saura que vous n'avez point trompé son attente, et que vous avez contribué à maintenir la tranquillité publique par l'influence de vos conseils sur le peuple, et le bon exemple que vous n'avez cessé de donner.

« CHEIKS ET ULHMAS, la Providence, qui tient dans ses mains le sort des empires, réserve à l'Égypte des destinées dans le secret desquelles il n'est point encore permis de pénétrer. Quelles que soient ses destinées, nous prendrons part à votre bonne ou mauvaise fortune, et n'oublierons jamais que nous avons formé, pendant quelque temps, une seule et même famille. »

(1) L'accusé de réception, portant cet avis est joint à la minute du présent mémoire.

nisation actuelle des ponts-et-chaussées, les fonctions d'inspecteur-général n'étaient attribuées qu'à des ingénieurs déjà parvenus à l'âge du repos, que j'étais trop jeune pour obtenir ce grade, sans provoquer de nombreuses réclamations, qu'enfin je devais employer utilement mon activité, en dirigeant quelques-uns des grands travaux qui allaient être ouverts.

Il était question depuis quelque temps du canal de Saint-Quentin. Le premier consul voulait que l'exécution en fut reprise. Je crus devoir demander d'en être chargé; mais un ingénieur en chef (M. Delorme) avait déjà été désigné pour remplir cette place. M. le directeur-général m'assura au surplus que le canal de l'Ourcq serait incessamment entrepris, que le premier consul y prenait un intérêt au moins aussi vif que celui qu'il prenait au canal de Saint-Quentin; qu'avantageusement connu de lui et restant à Paris sous ses yeux, je n'aurais point à craindre d'en être oublié, si l'exécution de ce canal m'était confiée.

M. CHAPTAL, alors ministre de l'intérieur, m'avait nommé depuis quelque temps membre d'une commission spéciale chargée de diriger la publication du grand ouvrage sur l'Égypte, que le gouvernement venait d'ordonner. Je ne restai donc point inactif en attendant que l'occasion se présentât de reprendre du service dans les ponts-et-chaussées.

L'arrêté des consuls du 25 thermidor de l'an x (13 août 1802), complément de la loi du 10 floréal, ayant statué que les travaux du canal de l'Ourcq seraient exécutés par les ingénieurs des ponts-et-chaussées, M. Cretet me fit appeler de nouveau, pour m'annoncer que le premier consul m'avait lui-même désigné pour diriger ces travaux; qu'ils n'auraient pas seulement pour objet la simple dérivation de la rivière d'Ourcq, mais encore l'exécution de deux canaux navigables qui seraient alimentés par le réservoir de partage de la Villette; qu'enfin la distribution des eaux de ce réservoir dans l'intérieur de Paris compléterait cette grande entreprise.

Je ne pouvais voir dans ces dispositions qu'une preuve de bienveillance de la part du premier consul, et j'avais à cœur, en m'y conformant, de justifier la confiance dont M. Cretet m'avait transmis le témoignage.

Je reçus quelques jours après ma nomination officielle avec celle de MM. les ingénieurs ordinaires qui seraient employés sous mes ordres. (1)

L'arrêté du 25 thermidor prescrivait d'ouvrir les travaux le 1^{er} vendémiaire suivant: ils furent ouverts en effet; mais cette ponctualité n'ayant pas permis de soumettre à l'approbation du conseil des ponts-et-chaussées les premiers travaux

(1) L'un de ces ingénieurs ordinaires était M. Dutens, qui est aujourd'hui inspecteur-général.

que l'on entama, j'encourus auprès de ce conseil le reproche d'avoir suivi dans cette circonstance une marche irrégulière, et cependant il eût été difficile d'en suivre une autre; car, dès le commencement de vendémiaire, le premier consul avait exigé que le ministre de l'intérieur et le préfet de la Seine lui rendissent compte tous les dix jours du nombre d'ouvriers qui étaient employés à l'ouverture du nouveau canal.

1803. Pendant les discussions qui s'élevèrent à cette occasion au conseil des ponts-et-chaussées, le premier consul, au gré duquel les travaux du canal de l'Ourcq ne pouvaient être trop promptement achevés, voulut s'assurer par lui-même du degré d'activité qui leur avait été imprimé.

Accompagné de M. le préfet de la Seine et de moi, il employa à parcourir toute la ligne du canal depuis Paris jusqu'à Mareuil, les deux premiers jours du mois de mars 1803, et, au retour de cette reconnaissance, il me fit donner avis de sa satisfaction de tout ce qu'il avait vu.

1804. Suivant l'idée que j'en avais conçue, le canal de l'Ourcq devait différer de tous ceux qui avaient été exécutés jusqu'alors; car il avait à remplir deux destinations à-la-fois: celle d'un canal navigable et celle d'un aqueduc qui amènerait à Paris un grand volume d'eau. Mon projet, rédigé dans ce sens, fut vivement combattu au conseil des ponts-et-chaussées, et il aurait été infailliblement réduit à celui d'une simple rigole de *dérivation*, si le premier consul, devenu empereur, n'eût jugé à-propos d'intervenir de sa personne dans le jugement de la question. Il voulut qu'elle fût débattue devant lui et en présence du Ministre de l'intérieur, du directeur-général des ponts-et-chaussées, du préfet de la Seine et de plusieurs membres de l'Institut. Il se tint à cet effet aux Tuileries, le 17 ventose de l'an XIII (9 mars 1805), une conférence où furent entendus les ingénieurs d'avis opposés. Cette conférence se prolongea depuis dix heures du soir jusqu'à deux heures du matin, et se termina par une décision de l'empereur, portant que le canal de l'Ourcq serait un canal navigable.

1805, 1806
et 1807.

Il importe d'observer ici que cette décision fut le plus grand service qui pût alors être rendu à la ville de Paris, puisqu'elle lui assurait, pour l'extension de son commerce tous les avantages qu'elle pouvait attendre d'une entreprise dont elle devait supporter la dépense. On conçoit en effet que la jonction du canal de navigation de l'Ourcq avec ceux des Ardennes et de Saint-Quentin, c'est-à-dire, avec la Meuse et l'Escaut, devenait une conséquence naturelle de cette décision, et l'utilité incontestable de cette jonction ne pouvait manquer tôt ou tard d'en provoquer l'exécution: aussi l'ordre me fut-il donné dans la même conférence de rédiger, pendant la campagne de l'an XIII, le

projet du canal de Soissons en même temps que je rédigeais celui de la distribution des eaux de l'Ourcq dans les différens quartiers de Paris.

Un décret impérial, du 4 septembre 1807, ayant statué que les anciennes eaux de Paris et celles que le canal de l'Ourcq y amènerait seraient réunies en une seule administration, et que, sous le titre de *directeur des ponts-et-chaussées*, un ingénieur en chef serait chargé de la direction-générale tant des travaux du canal de l'Ourcq que de ceux relatifs à la distribution des anciennes et des nouvelles eaux, je fus nommé, au mois d'octobre suivant, *ingénieur en chef, directeur* du canal de l'Ourcq et des eaux de Paris.

Les contestations qui s'étaient élevées sur la question de savoir si le canal de l'Ourcq serait navigable ou non, avaient mis Napoléon dans le cas de prévoir que le conseil des ponts-et-chaussées montrerait peu d'empressement à accueillir des propositions tendantes à accélérer l'achèvement d'une entreprise au succès de laquelle ce conseil n'aurait point concouru.

Dans cet état de choses, l'empereur jugea indispensable de m'appuyer d'une intervention constante. Voilà pourquoi il me fit appeler chaque année à des conseils d'administration, dans lesquels, après avoir entendu le compte que je rendais de la situation des travaux, il indiquait lui-même ceux dont on devait immédiatement s'occuper.

Les faits que je rappelle ici sont constatés par les procès-verbaux des conseils d'administration, dont les registres sont conservés aux archives de l'ancien Conseil d'état.

Le procès-verbal du conseil d'administration, qui fut tenu aux Tuileries le 2 janvier 1810, constate même que, ne me trouvant point à ce conseil, l'empereur ajourna toute discussion sur le canal de l'Ourcq jusqu'au conseil suivant, auquel il prescrivit de m'appeler.

Napoléon ayant décidé que le jour anniversaire de la bataille d'Austerlitz et de son couronnement serait marqué, en 1808, par l'arrivée des eaux de la Beuvronne au bassin de la Villette, je reçus, le 29 novembre, l'ordre de faire les dispositions convenables, et, en exécution de cet ordre, les eaux furent introduites pour la première fois dans le bassin, le 2 décembre 1808, en présence du ministre de l'intérieur, de M. le préfet de la Seine, des maires de Paris et du conseil municipal.

La fête du 15 août fut célébrée, l'année suivante par l'arrivée des eaux du bassin de la Villette à la fontaine des Innocens. L'empereur avait voulu que le quartier des halles, l'un des plus populeux de Paris, profitât le premier d'une abondante

1808.

1809 et 1810.

distribution d'eaux publiques. Ce fut pour étendre ce bienfait qu'aussitôt après, on posa dans le même quartier et de chaque côté de la rue Saint-Denis les trente premières bornes-fontaines dont on ait fait jaillir l'eau pour le lavage des ruisseaux et des égouts.

1811.

Le même anniversaire du 15 août fut marqué, en 1811, par l'arrivée des eaux du bassin de la Villette au château d'eau du boulevard Bondy. Ce n'était pas seulement une fontaine monumentale, érigée pour l'embellissement d'une promenade publique : c'était encore un grand réservoir destiné à alimenter les distributions de détail qui devaient être faites dans les parties les plus basses des quartiers Saint-Martin et du Temple.

Les eaux du bassin de la Villette jaillirent pour la première fois, le 1^{er} novembre suivant, du grand bassin qui avait été établi au centre de la place des Vosges. La conduite qui y amenait les eaux devait aussi servir à les distribuer par des bornes-fontaines dans les quartiers Saint-Antoine et du Marais.

1812 et 1813.

Depuis que les eaux de la Beuvronne avaient été amenées à la fontaine des Innocens, au château d'eau du boulevard Bondy, et au bassin de la place des Vosges, la question de savoir si le canal de l'Ourcq servirait utilement à accroître le volume des eaux publiques de la capitale n'était plus indécise; mais quelques personnes paraissaient encore douter qu'il pût être navigable. Il importait de lever toute incertitude à cet égard; il fut en conséquence arrêté par M. le préfet de la Seine qu'au 15 août 1813, indiqué par le ministre de l'intérieur pour la pose des premières pierres de plusieurs grands monumens d'utilité publique, on ferait aussi entrer pour la première fois, dans le bassin de la Villette, plusieurs bateaux qui auraient pris leur chargement à Claye. Ces bateaux chargés furent en effet introduits dans ce bassin en présence de M. le préfet de la Seine et du corps municipal.

1814.

Je remplissais ainsi, avec toute l'activité qu'il était possible d'y mettre, la tâche qui m'était imposée. Quant à mon avancement dans le corps dont j'étais détaché, je ne m'en étais point occupé. Ma responsabilité engagée me défendait avant tout de laisser passer en d'autres mains la direction de travaux auxquels je savais bien que personne ne porterait jamais autant d'intérêt que moi; et j'étais fondé à craindre qu'en m'accordant un grade supérieur, on m'obligeât d'aller ailleurs en exercer les fonctions. Ne me serais-je pas alors exposé à entendre dire que je désespérais du succès de mon projet, et que je laissais à d'autres ou le soin de l'améliorer ou l'honneur de vaincre des difficultés devant lesquelles je reculais. D'un autre côté quel besoin avais-je d'un grade plus élevé que celui d'ingénieur en chef? N'étais-je pas appelé plusieurs fois chaque année à des conseils d'administration, dans lesquels

l'empereur se faisait rendre compte des travaux exécutés sous ma direction et de ceux qui restaient à entreprendre. Toutes les propositions que j'avais présentées dans ces conseils n'y avaient-elles pas constamment reçu une honorable approbation ? A quel témoignage plus manifeste de confiance eussent pu prétendre les ingénieurs des ponts-et-chaussées du plus haut grade ?

Des travaux qu'une bienveillance toute puissante ne cessait d'encourager pouvaient-ils être oubliés, quand le moment serait venu d'en récompenser l'achèvement ? En assurer le prompt succès sans m'embarasser d'obtenir un grade auquel la seule durée de mes services me donnait depuis long-temps des droits fondés, voilà ce que j'ambitionnais, et comment s'explique l'espèce d'indifférence que j'avais montrée pour mon avancement depuis que j'exerçais les fonctions d'ingénieur en chef du canal de l'Ourcq ; mais ces explications, qui pouvaient être plausibles, tant que la fortune favorisa Napoléon, devinrent autant de mécomptes dès qu'il en fut abandonné. J'eus en effet, aussitôt après la restauration, plus d'une occasion de m'apercevoir combien un grade supérieur au mien donnait d'avantages aux adversaires du canal de l'Ourcq, qui reproduisaient comme nouvelles, sous un gouvernement nouveau, d'anciennes objections, dont l'expérience ou de bonnes raisons avaient depuis long-temps fait justice.

Survinrent les cent jours de 1815. Je crus alors le moment venu de réclamer un avancement légitime.

1815.

Je demandai en conséquence le grade d'inspecteur divisionnaire, sous la réserve de conserver le service dont j'étais chargé. Dès que ma demande eut été mise sous les yeux de Napoléon, elle en fut accueillie, et je fus nommé inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées par un décret du 4 mai, qui me conservait mes attributions sous l'administration du préfet de la Seine. M. le comte de Bondy, qui en exerçait alors les fonctions, peut se rappeler qu'à cette même époque, je fus chargé par ordre de Napoléon de concourir aux travaux de fortification, dont un comité de défense avait arrêté l'exécution le long du canal de Saint-Denis, et que ce canal se trouva rempli des eaux de la Beuvronne à jour fixe, comme je m'y étais engagé sous ma responsabilité personnelle.

Les circonstances difficiles où l'on se trouvait ralentirent, mais ne suspendirent pas les travaux de la distribution des eaux du canal de l'Ourcq dans l'intérieur de Paris. On acheva de poser, pendant les cent-jours, la conduite principale qui devait les porter dans les quartiers Montmartre et du Palais-Royal, et bientôt elles jaillirent pour la première fois du bassin qui venait d'être établi au milieu du jardin de ce palais.

Cependant l'ordonnance du 7 juillet 1815, qui enjoignait à tous les agens du gouvernement royal de reprendre les fonctions qu'ils occupaient avant le 20 mars me fut appliquée, et le décret du 4 mai, en vertu duquel j'avais été promu au grade d'inspecteur divisionnaire fut regardé comme non-avenue.

J'avais été élu au mois de juin membre de l'Institut de France. Mon admission dans cette compagnie était un honneur que j'avais toujours ambitionné, et j'étais trop profondément touché de l'avoir obtenu, pour me sentir blessé de la mesure exceptionnelle qui me frappait.

1816 et 1817.

Les charges de la seconde invasion qui pesaient à cette époque sur la ville de Paris lui permirent à peine de disposer, en 1816 et en 1817, des moyens nécessaires pour entretenir quelques ateliers de secours sur les travaux de la dérivation de l'Ourcq et de la distribution de ses eaux. Dans cet état d'inactivité forcée, on eût pu sans inconvénient réduire le nombre des agens de ce service.

Il en fut tout autrement : au mois de mai 1817, on y appela un ingénieur de plus, et la direction que j'en avais eue depuis 1802 fut confiée à un inspecteur divisionnaire, sous les ordres duquel on me plaça. Ayant cessé d'exercer, par l'effet de ces dispositions, les fonctions d'*ingénieur en chef directeur*, qui m'avaient été conférées en 1807, il ne me resta à remplir que celles d'ingénieur en chef des anciennes eaux et des travaux relatifs aux égoûts de Paris, service purement municipal et qui demeura, non sans quelques efforts de M. le préfet de la Seine, tout-à-fait étranger à l'administration des ponts-et-chaussées.

Les ressources de la ville de Paris, comme celles du trésor de l'état, se trouvaient épuisées. De grands travaux d'utilité publique ne pouvaient désormais être entrepris ou continués à l'aide des voies et moyens ordinaires. Il était devenu indispensable de recourir, pour les exécuter, à des compagnies qui s'en chargeraient au prix de certaines concessions.

Après m'être flatté long-temps de l'espérance de voir la fin d'une entreprise à laquelle j'avais consacré mes veilles depuis son origine, c'était à moi surtout d'appeler des capitaux particuliers à l'achèvement des canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis, et de prouver, par les documens que j'étais seul en état de fournir, l'emploi utile qui serait fait de ces capitaux.

1818.

Ce fut par mes soins que la compagnie *Vassal et Saint-Didier* se forma au commencement de 1818, et qu'elle obtint au mois de mai de cette même année la concession des deux canaux de Saint-Denis et de l'Ourcq, sous la condition de les terminer dans le délai de quatre ans, moyennant une somme de 7,500,000 fr., qu'elle prêterait à la ville de Paris.

Membre du conseil d'ingénieurs que cette compagnie appela près d'elle, je pus concourir efficacement, par mon expérience, au prompt achèvement des travaux qu'elle avait entrepris.

Le canal Saint-Denis fut livré à la navigation au mois de mai 1821, et celui de l'Ourcq se trouva complètement ouvert le 1^{er} janvier 1823.

Les marais du Temple et de Popincourt avaient été inondés, en 1818, par suite des pluies de 1816 et de 1817. Les eaux stagnantes dont ils étaient couverts menaçaient la santé publique de ces quartiers. Les mesures que je proposai et qui furent adoptées par M. le préfet de la Seine, pour opérer le dessèchement de ces marais, ayant eu le succès qu'on en attendait, je fus aussitôt après, et sur la proposition du vice-président du conseil de salubrité appelé à faire partie de ce conseil.

S'il est reconnu avantageux de propager les procédés de l'éclairage par le gaz hydrogène, peut-être me sera-t-il permis d'ajouter aux services que j'ai rendus à la ville de Paris celui d'avoir dirigé l'établissement de la première grande usine où l'on ait fabriqué ce gaz pour l'éclairage des édifices publics.

Je fus en effet chargé, le 1^{er} février 1819, par le ministère de la maison du roi, du projet et de la construction de l'usine, qui a été connue depuis sous le nom d'*usine royale d'éclairage*, et dans laquelle devait être fabriqué le gaz que l'on se proposait de faire servir à l'éclairage du Louvre, des Tuileries, de l'Opéra, des théâtres Français et Italien, etc.

1819.

Je reçus de ce même ministère, au mois d'octobre 1819, la mission d'aller recueillir en Angleterre tous les procédés de perfectionnement qu'on y avait mis en œuvre pour la fabrication et la distribution du gaz depuis qu'on avait commencé à en faire usage pour éclairer les rues, les places publiques et les édifices particuliers de la ville de Londres.

Je fus de retour de cette mission au mois de février 1820, et je restai chargé des travaux de l'usine royale jusqu'à leur achèvement et la mise en vente de cette usine, qui eut lieu au mois de juin 1822.

1820, 1821
et 1822.

J'ai rappelé ci-dessus que, dès le mois de mars 1805, j'avais été chargé de rédiger le projet du canal de Soissons, pour faire suite à celui de l'Ourcq et en opérer la jonction avec l'Aisne et la rivière d'Oise. Cette rédaction fut terminée au mois d'août 1823. La commission des canaux, établie auprès de la direction générale des ponts-et-chaussées en approuva les bases. Dans sa session de 1824, le conseil général du département de l'Aisne émit le vœu de voir entreprendre ce canal par une compagnie de propriétaires et de capitalistes de ce département. Cette compagnie se

1823.

forma en effet sous les auspices de M. le maire de Soissons; mais, des difficultés s'étant élevées quand il fut question de concilier les intérêts de cette nouvelle compagnie avec ceux de la compagnie des canaux de l'Ourcq et de Saint-Denis, l'exécution de cette entreprise si importante pour la ville de Paris a été ajournée jusqu'à présent.

1824, 1825, 1826
et 1829.

Pendant ce temps-là de nouveaux égoûts furent construits en différens quartiers de la capitale d'après mes projets et sous ma surveillance.

Dès l'année 1812, j'avais indiqué dans mes recherches sur les eaux de Paris la nécessité de dresser un plan général des égoûts à construire pour le dessèchement et l'assainissement de cette capitale. Je me suis occupé avec le plus grand soin d'en étudier le système. Il est tracé sur des plans, dont quelques-uns sont déjà gravés; car j'ai pensé que mon expérience ne devait être perdue ni pour la ville de Paris ni pour mes successeurs, et j'ai entrepris à mes frais la publication de l'ouvrage, où le résultat de mes travaux sera consigné.

1830.

Je consacrais à cette publication le peu de loisir que me laissait le service dont j'étais chargé, lorsqu'au mois de décembre 1830, je fus prévenu par M. le préfet de la Seine, que, suivant les intentions du conseil municipal, on allait réunir sous la direction d'un seul ingénieur en chef les travaux de la distribution des anciennes et des nouvelles eaux, ceux des égoûts, de l'assainissement et des canaux.

J'étais le plus ancien des ingénieurs qui pouvaient prétendre à être chargés de cette direction. M. le préfet de la Seine me la proposa, et, en m'annonçant que l'administration de la ville de Paris regretterait que je prisse une résolution qui nuisît à mon avancement, il m'annonçait aussi que, pénétrée des souvenirs honorables dus à mes longs et utiles services, elle verrait avec plaisir que je me déterminasse à rester attaché au service municipal.

Je me trouvais, quant à mon avancement, dans le même grade auquel j'avais été promu en 1798. Mes prétentions à cet égard eussent été bien tardives; d'un autre côté j'étais, depuis vingt-neuf ans, attaché à la ville de Paris; je n'avais point à balancer dans l'option qui m'était offerte. En renonçant volontairement à des fonctions dans lesquelles j'avais vieilli, j'aurais cru désertir mon poste.

1831.

L'année 1831 a été une des plus laborieuses de ma vie: il a fallu organiser le service municipal qui m'avait été confié, et préparer l'exécution de projets qui s'élèvent à plusieurs millions. (1)

(1) Avant le 1^{er} janvier 1831 les travaux municipaux de la ville de Paris, dont les ingénieurs des ponts-et-chaussées étaient chargés formaient quatre sections spéciales. La première comprenant les travaux relatifs aux an-

Si maintenant, parvenu à l'âge du repos, sans toutefois en avoir éprouvé le besoin, je présente l'exemple unique d'un ingénieur des ponts-et-chaussées qui soit resté trente-quatre ans stationnaire dans le même grade, quoique chargé d'une des plus grandes entreprises de notre siècle, je crois présenter aussi l'exemple d'un dévouement et d'une persévérance auxquels la ville de Paris a dû l'achèvement de cette entreprise.

Paris, 17 janvier 1832.

Signé GIRARD.

P. S. En terminant ce mémoire, j'ajouterai au nombre de mes derniers services la publication que j'ai faite, à la fin de 1831, du *simple Exposé de l'état actuel des eaux de Paris, et du meilleur emploi à faire du revenu qu'on en retire*. On assure, et j'ai de fortes raisons de le croire, que des espérances, déçues par la mise en lumière, et le développement des motifs qui doivent déterminer la ville à ne point se dessaisir de ce revenu, ont provoqué ma mise en retraite. S'il en était ainsi, et dans le cas même où je n'aurais fait que disperser momentanément, en faisant un peu de bruit, cet essaim de charlatans et de faiseurs d'affaires, qui viennent et reviennent sans cesse bourdonner autour de la caisse municipale, comme alléchés par l'odeur de la curée, je me glorifierais encore de la publication dont il s'agit. La profession de foi des gens d'honneur se réduit en effet à ce peu de paroles : FAIS CE QUE DOIS, ADVIENNE QUE POURRA.

ciennes eaux et aux égouts de Paris était confiée à un ingénieur en chef. La deuxième comprenant la distribution et l'emploi des nouvelles eaux de l'Ourcq était dirigée par un ingénieur en chef qui avait sous ses ordres un ingénieur ordinaire. La troisième comprenant la canalisation de la Bièvre, et les travaux d'assainissement était sous la direction d'un ingénieur en chef; enfin, la quatrième comprenant les travaux relatifs aux canaux de l'Ourcq, de Saint-Denis et de Saint-Martin était confiée à un inspecteur-général des ponts-et-chaussées, ayant un ingénieur en chef pour adjoint.

L'inspecteur-général, les quatre ingénieurs en chef et l'ingénieur ordinaire furent remplacés, au 1^{er} janvier 1831, par un seul ingénieur en chef directeur; un ingénieur en chef et un ingénieur ordinaire.

Le tableau suivant présente, par ordre de dates, les divers projets de travaux faisant partie du service municipal que j'ai adressés à M. le préfet de la Seine depuis le 3 mars jusqu'au 31 décembre 1831.

INDICATION DES PROJETS.	DATES de L'ENVOI DES PROJETS à la Préfecture.	MONTANT de leur ÉVALUATION.	LEUR SITUATION.	DÉPENSES par PARAGRAPHE.
§. 1. Egouts et anciennes eaux de Paris.				
Egout dans la rue Traversière, faub. St. Antoine.	3 mars 1831.	fr. c. 160,000 »	adjudé le 15 déc. 1831.	
Egouts de la Vieille rue du Temple, et quartiers adjacens.	16 mars 1831.	315,000 »	adjudé le 15 déc. 1831.	
Egout de la rue Saint-Landry.	24 mars 1831.	5,735 43	exécuté en 1831.	
Egout de la rue de Pontoise.	14 avril 1831.	38,161 72	adjudé le 15 déc. 1831.	
Egout de la rue du Faubourg-du-Temple.	18 avril 1831.	4,081 »	adjudé le 15 déc. 1831.	
Egouts dans le quartier Gaillon.	4 mai 1831.	90,000 »	adjudé le 15 déc. 1831.	
Egouts dans le quartier de la Place Vendôme.	19 mai 1831.	169,000 »	adjudé le 15 déc. 1831.	
Egout de la rue de Buffon.	4 juin 1831.	70,000 »	exécuté en 1831.	
Egout dans la rue de l'Arcade.	30 juill. 1831.	2,251 12	exécuté en 1831.	
Nouvelle bouche d'égout rue du F.-St.-Martin.	30 juill. 1831.	5,433 »	exécuté en 1831.	
Bouches d'égout place Cadet.	6 août 1831.	2,602 63	exécuté en 1831.	
Bouches d'égout place de la Concorde.	17 août 1831.	1,859 87	exécuté en 1831.	
Egouts des quartiers Saint-Martin et de l'Hôtel-de-Ville.	19 sept. 1831.	325,000 »	adjudé le 15 déc. 1831.	
Egout de la rue des Jéneurs.	23 sept. 1831.	46,546 89	exécuté en 1831.	
Egout-galerie de la rue Saint-Denis.	19 oct. 1831.	110,000 »	adjudé le 15 déc. 1831.	
Egout de la rue de la Roquette.	17 nov. 1831.	80,000 »		
Egout de la rue d'Enfer-Saint-Michel à la rue de Buffon.	26 nov. 1831.	232,904 »		
Conduite de Chaillot sur le boulevard de la Madeleine.	23 mars 1831.	22,500 »	exécuté.	
Entretien annuel des conduites publiques.	30 avril 1831.	53,600 »	en exécution.	
TOTAL du §. 1^{er}.		1,734,675 68		1,734,675 68
§. 2. Distribution des nouvelles eaux.				
Etablissement des bornes-fontaines, rue Saint-Antoine, etc.	10 févr. 1831.	17,819 81	exécuté en 1831.	
Conduite de l'Ecole de Médecine.	3 oct. 1831.	154,775 50	en exécution.	
Bornes-fontaines à alimenter par cette conduite.	23 nov. 1831.	127,120 »		
Conduite du faubourg Poissonnière, prolongée jusqu'à la rue Contrescarpe.	29 nov. 1831.	170,332 80		
Conduite de la Halle aux farines et du Louvre.	30 déc. 1831.	128,369 74		
Conduite de la butte St.-Roch et des Tuileries.	30 déc. 1831.	86,831 21		
Conduite de la place Vendôme et du marché des Jacobins.	30 déc. 1831.	112,125 95		
Conduite de la rue des Martyrs.	30 déc. 1831.	27,433 70		
Conduite du faub. St.-Germain par la rue du Bac	31 déc. 1831.	108,691 35		
2 ^e conduite des Tuileries et des Champs-Elysées	31 déc. 1831.	402,524 20		
Conduites sur la rive gauche du canal St.-Martin	31 déc. 1831.	311,641 60		
Rigole de ceinture entre le bassin de la Villette et la barrière de Charonne.	31 déc. 1831.	1,080,000 »		
TOTAL du §. 2.		2,737,695 86		2,737,695 86
§. 3. Travaux d'assainissement.				
Dragage à l'entrée de la voirie de Bondy.	1 juin 1831.	1,300 »	exécuté.	
Bâtimens à la voirie de Bondy.	6 juin 1831.	1,200 »		
Route du port d'embarquement.	18 juill. 1831.	28,000 »	exécuté.	
Canalisation de la Bièvre.	30 déc. 1831.	145,000 »		
TOTAL du §. 3^e.		175,500 »		175,500 »
§. 4. Canaux de Paris.				
Plan terrier du canal de l'Ouercq et de ses dépendances.	9 mai 1831.	132,016 »	en exécution.	132,016 »
Cette somme de 4,779,887 fr. 54 c. s'élève à plus du huitième du montant de la dépense totale des travaux compris dans le service général des ponts-et-chaussées en 1832. Le budget de cet exercice ne porte en effet (pag. 178), cette dépense totale qu'à la somme de 37,858,000 fr.			TOTAL GÉNÉRAL. . .	4,779,887 54